

Le 24 août 2022

NOTE D'INFORMATION SUR LA SITUATION DE DEFICIT EN EAU DU BASSIN DE LA DURANCE

Malgré des orages observés sur le bassin entre le 14 et le 19 août permettant de détendre très temporairement la situation, le déficit en eau sur le bassin de la Durance est toujours très marqué. Les arrêtés sécheresse continuent à évoluer : les niveaux Alerte et Alerte Renforcé concernent presque l'intégralité du bassin et une grande partie du territoire se maintient au stade de Crise avec l'interruption des prélèvements pour l'irrigation. Le pic de fréquentation touristique des lacs de retenues est passé. Une décision inédite de coupure de l'alimentation en eau du canal de l'Union Boisgelin Craponne, qui alimente une partie de la plaine de la Crau, a été prise afin de limiter le déstockage de la réserve agricole de Serre Ponçon.

Ce bulletin, qui a pour objet de partager des éléments de compréhension et de connaissance au fur et à mesure de l'évolution de la situation, est établi par le SMAVD en relation étroite avec EDF, la CED, la SCP, le SMADESEP, le Parc du Verdon, le SYMCRAU et les autres Gestionnaires de Milieux du bassin ainsi que les Chambres d'Agriculture et les Fédérations d'Irrigants. Il est actualisé régulièrement pendant la saison estivale.

1

CONTEXTE HYDRO-CLIMATIQUE

A l'issue de la vague de chaleur de début août, une série d'épisodes orageux a été observée avec des cumuls de précipitations localement importants. Cela s'est accompagné d'une baisse notable des températures. Un effet bénéfique a pu être observé de manière temporaire sur un certain nombre de cours d'eau (augmentation des débits) et sur l'humidité des sols. Un temps chaud et sec est rapidement revenu à la suite de ces orages.

Les prévisions pour la fin du mois annoncent quelques orages en haute Durance à partir de ce weekend et sur l'ensemble du bassin en début de semaine prochaine pouvant apporter quelques nouvelles précipitations et faire légèrement diminuer les températures.

LA SITUATION SUR L'AMENAGEMENT DURANCE – VERDON

Quelques chiffres clés

		20 juin	7 juillet *2 juillet	22 juillet	9 août	25 août
Débits entrants [m ³ /s]	Durance [Serre-Ponçon]	51	40	35	31	35
	Verdon [Castillon]	2.7	2.6	2	2	2.2
	Buëch [Serres]	1.7	1.4	1	0.9	1.2
Cote des retenues EDF [m NGF]	Serre-Ponçon	771.4	770.6	768.3	765.2	763.8
	Castillon	873.0	873.6	873.7	873.7	874.1
	Sainte-Croix	471.1	470.6	469.8	468.9	468.4
CED [m ³ /s]	Débit naturel reconstitué	50	60*	32	30	45
	Prélèvements	70	65*	68	70	60

Données EDF, CED et SCP

- **Les débits entrants à Serre-Ponçon sont de l'ordre de 35 m³/s.**
- **La cote de Serre-Ponçon au 22 août est à 763.8 m NGF. Les orages du 14 au 19/08 avaient permis une remontée d'environ 30 cm, mais la tendance est de nouveau à la baisse.**
- **Les prélèvements pour l'irrigation agricole en basse Durance sont de l'ordre de 60 m³/s** et le débit naturel reconstitué de 45 m³/s.
- **Les débits entrants à Castillon sont de 2.2 m³/s** au 22 août. La situation hydrologique s'étant un peu améliorée grâce aux orages, le débit réservé à l'aval de Chaudanne est maintenu à sa valeur estivale de 1.5 m³/s.
- **La cote de Sainte-Croix est de 468.4m NGF** au 22 août, elle poursuit sa tendance à la baisse.
- **Les prélèvements du canal de Provence sur le Verdon sont actuellement de 7 m³/s.** La baisse des prélèvements par rapport aux 12 m³/s de début août est due aux dernières précipitations. Le cumul des prélèvements sur le Verdon depuis le début de l'année est de 150 millions de m³, ce qui correspond à près d'un mois de décalage avec une année classique.
- Sur le **Buëch**, le débit entrant à Saint-Sauveur est de 1.2 m³/s au 22 août.

Une production d'hydroélectricité contrainte

Compte-tenu de la situation hydrologique historiquement déficitaire, la sollicitation des aménagements hydroélectriques d'EDF reste **essentiellement limitée à la fourniture du débit réservé et aux prélèvements en eau** (irrigation agricole, eau potable, eau industrielle) et ce depuis fin février. L'usage énergétique est limité aux sollicitations liées à la **sécurité du réseau électrique**.

La production hydroélectrique Durance-Verdon a été réduite de 60 % depuis le début de l'année compte-tenu du déficit hydrique et de la prise en compte des enjeux multiusages.

Fin de saison touristique anticipée autour de Serre-Ponçon

Les contraintes pour l'activité touristique liées au niveau exceptionnellement bas des retenues de Serre-Ponçon et de Sainte Croix se poursuivent mais le pic de fréquentation estival est passé.

Les orages ont permis de ralentir la baisse du niveau du lac de Serre-Ponçon, mais son passage sous le seuil des 15 m en dessous de la cote touristique cible (780 m NGF au 1^{er} juillet) a entraîné de nouvelles contraintes. Seules trois plages sur huit autorisent actuellement la baignade, il n'en restera plus que 2 à partir du 29 août. Une seule mise à l'eau reste fonctionnelle pour les bateaux. Des risques nouveaux apparaissent avec l'émersion d'anciens ouvrages qui sont utilisés par les baigneurs.

La fréquentation s'est maintenue durant l'été et se réduit depuis le 20 août environ (contre le 25 août habituellement). Certains prestataires vont bientôt fermer de manière anticipée car les conditions ne leur permettent pas de poursuivre leurs activités.

3

Gestion des retenues du Verdon

Sur le Verdon, les orages ont soulagé l'amont du bassin versant, permettant une légère remontée de la cote de la retenue de Castillon et un maintien du débit réservé estival de 1.5 m³/s. Mi-septembre celui-ci est normalement réhaussé à 3 m³/s, en fonction du débit entrant dans la retenue. Si la situation ne s'améliore pas, il sera difficile de concilier cette augmentation du débit réservé avec une reconstitution de réserves dans les retenues du Verdon pour répondre aux besoins de production hydroélectrique de cet hiver.

La retenue du barrage de Sainte-Croix poursuit sa baisse après un ralentissement temporaire suite aux orages. Les prélèvements de la SCP affichent également une baisse temporaire importante. L'activation des restrictions à la suite des arrêtés sécheresse dans les Bouches du Rhône et le Var entraîne une diminution de la demande en eau pour les communes alimentées exclusivement par la SCP. Cet effet est cependant contrebalancé par une augmentation de la demande des communes dont les ressources locales sont devenues insuffisantes, mobilisant la ressource Verdon en complément.

Fin de saison agricole toujours sous tension

Les orages ont permis de réduire la demande d'irrigation temporairement sur de nombreux secteurs. De manière générale, le raccourcissement des journées et la diminution des températures arrivant avec la fin de l'été entraînent une diminution de l'évapotranspiration et donc des besoins en eau des plantes. Les vendanges ont débuté s'accompagnant de l'arrêt de l'irrigation des vignes.

En haute Durance, certains réseaux d'ASA sont à sec, ne permettant plus l'approvisionnement des cultures vulnérables (vergers, maraichage) et l'abreuvement des animaux, y compris en vallées. Les pertes sont importantes pour le fourrage, le maraichage, les céréales et localement pour les plantes aromatiques. Une demande d'activation des calamités agricoles a été faite.

En moyenne Durance, les besoins immédiats concernent les prairies pour accueillir en avance les élevages qui descendent d'estive. Pour les prochaines semaines, les semis de printemps sont normalement plantés et irrigués dès septembre. Des dérogations ont été demandées pour permettre cette irrigation. Si les cultures de printemps ne peuvent pas être semées, il y a un risque de report sur des cultures d'été avec un besoin d'irrigation accru durant l'été 2023.

En basse Durance, face au risque fort de dépassement de la réserve agricole (déjà utilisée à hauteur de 80%), les prélèvements de l'Union Boisgelin Craponne (UBC) pour alimenter la Crau seront arrêtés à partir du 1^{er} septembre. Seul un débit de 5 m³/s sera maintenu pour l'AEP (Martigues notamment) et l'arboriculture de la Vallée des Baux. Des orages sont attendus prochainement sur la haute Durance. S'ils permettaient une amélioration importante de la situation, cette mesure pourrait être revue.

4

En complément de cette décision, les autres canaux de la CED vont augmenter leurs efforts et continuer de limiter leurs prélèvements. Ces mesures auront un impact favorable sur la côte du lac de Serre-Ponçon compte tenu des enjeux énergétiques de cet hiver et du remplissage du barrage pour la saison prochaine.

LA MISE EN ŒUVRE DES ARRETES SECHERESSE

24/08/2022

Restrictions spécifiques aux eaux superficielles

■ Vigilance

■ Alerte

■ Alerte renforcée

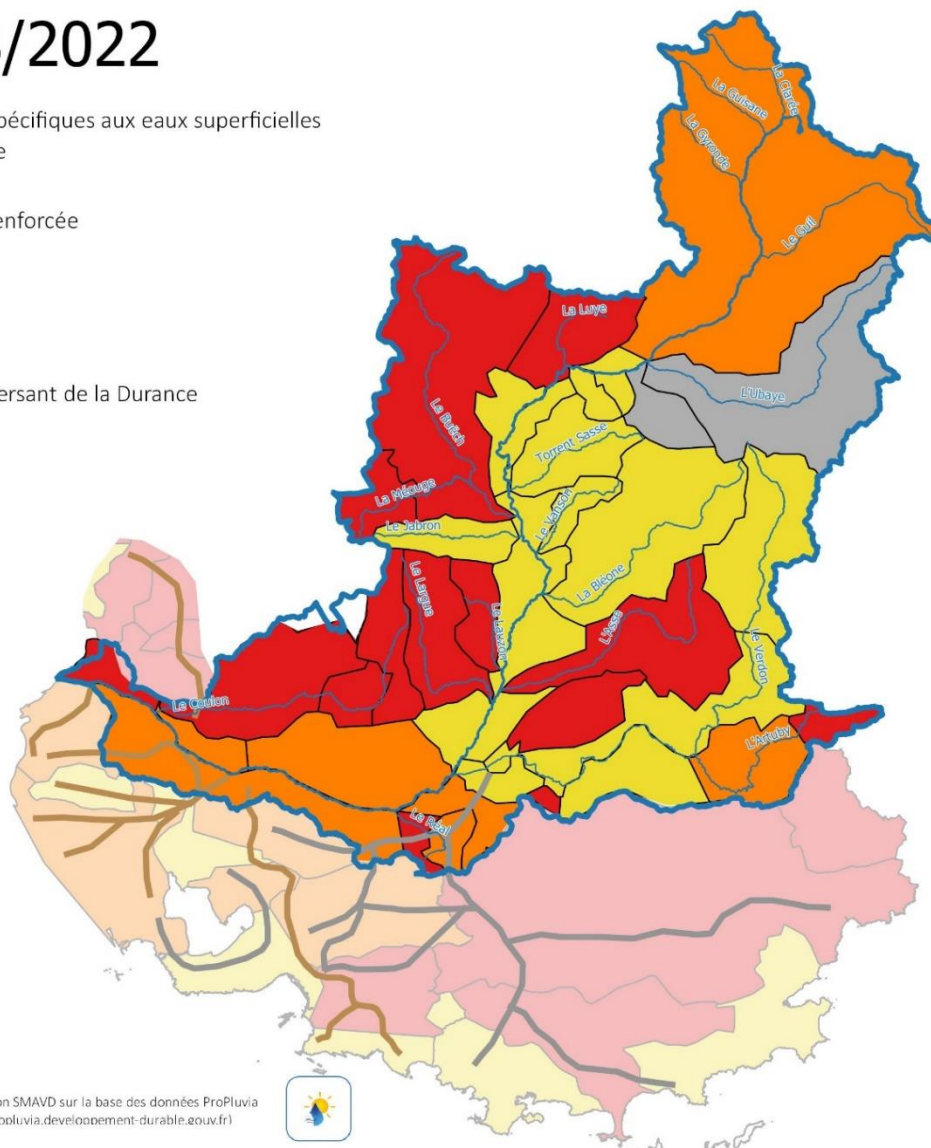
■ Crise

Transferts

— CED

— SCP

□ Bassin versant de la Durance



La Durance à l'amont de Serre-Ponçon est maintenue au stade d'Alerte Renforcée. Des discussions en cours ont lieu pour revenir au stade d'Alerte. L'Ubaye et la Blanche restent au stade de Vigilance.

En moyenne Durance, les principales évolutions concernent le Sasse, le Vançon et la Bléone placés au stade d'Alerte. Le secteur Durance est maintenu au niveau d'Alerte.

Les secteurs du gapençais, du Buëch, de la Méouge restent au stade de Crise. Des discussions sont en cours pour les faire évoluer vers le stade d'Alerte Renforcée. Les bassins du Largue et du Lauzon sont quant à eux maintenus au stade de Crise.

En savoir +

- Site SMADESEP <http://www.smadesep.com/cms/>
- Bulletins EDF Info lac [Point sur la situation des lacs en région Sud-PACA](#)
- Site de la CED <https://www.irrigation-ced-durance.fr/>
- Site de consultation officielle des arrêtés sècheresse [site Propluvia](#) (*attention délais de mise à jour*)
- Site de la SCP <https://canaldeprovence.com/leau-une-ressource-essentielle-a-preserver-particulierement-en-periode-de-secheresse/>
- Site SYMCRAU <https://www.symcrau.com/>

Un dossier partagé a été créé par le SMAVD afin de mettre à disposition les documents relatifs à la sécheresse 2022 : [📁 SMAVD-EPTB Secheresse 2022](#)

Les notes précédentes sont également disponibles en téléchargement sur le site internet du SMAVD.
<https://www.smavd.org/information-secheresse/>

CONTACT

Philippe Picon, directeur ressource en eau et environnement au SMAVD
philippe.picon@smavd.org
Tel | 04 90 59 48 58 - Mobile | 06 70 33 83 15